

SPUQ NÉGO

SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Volume 5, Numéro 6, 25 janvier 2016

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE des professeures, professeurs LES DÉBUTS DU PROCESSUS DE CONCILIATION

Au 14 septembre 2015, un cinquième numéro du *SPUQ-Négo* faisait le point, au terme d'une quarantaine de séances, sur plus d'un an de négociation en vue du renouvellement de la convention collective des professeures, professeurs.

Après cette date, cinq séances ont été tenues selon le modèle qui a eu cours pendant les mois précédents, avant que l'administration ne présente une offre globale, le 30 octobre, à laquelle le SPUQ a réagi dès la séance suivante, le 11 novembre 2015, en rappelant les orientations de son projet et en déposant un document dressant un état de la négociation qui incluait une vingtaine de nouvelles réponses et contrepropositions. Contre toute attente, au lieu de réagir à ce document, l'administration demandait au ministère du Travail, le 17 novembre, « de désigner un conciliateur afin d'aider les parties à trouver une solution négociée de manière à conclure une entente mutuellement satisfaisante ». Le jour même, dans un communiqué aux membres du corps professoral, le Comité exécutif du SPUQ s'étonnait d'une telle demande à ce stade de la négociation, rappelant quelques faits pertinents concernant son déroulement, mais affirmait que le syndicat se prêterait au jeu auquel la direction le conviait.

Les attentes du corps professoral

Au cours de l'automne, les membres du corps professoral ont d'ailleurs été régulièrement informés de l'état de la négociation dans le cadre de deux séances d'information (6 et 9 octobre), de deux réunions du Conseil syndical (17 septembre et 22 octobre) et de deux réunions extraordinaires de l'Assemblée générale, dont l'une, le 6 novembre, se déroulait avant la demande de conciliation, et l'autre, le 30 novembre, après la tenue d'une première séance de conciliation.

Un document sur l'état de la négociation, présentant en parallèle sur quatre colonnes le texte de la convention actuelle (2009-2013), la dernière proposition syndicale, la dernière proposition de la direction et, le cas échéant, le texte convenu, a été remis par voie électronique à toutes les professeures, tous les professeurs avant la réunion de l'Assemblée générale du 6 novembre et en copies format papier lors de cette réunion. Une séance spéciale de la Table de négociation a été tenue le 9 décembre pour en vérifier le contenu au regard des positions respectives des parties, de manière à pouvoir l'utiliser comme base de discussion dans le cadre du processus de conciliation. Le document, mis à jour à la suite de cette séance de travail, est disponible sur le site du SPUQ (www.spuq.uqam.ca/nouvelles/579).

L'Assemblée générale a adopté des résolutions par lesquelles elle a réitéré son soutien au Comité de négociation et au projet de convention collective adopté à l'unanimité en avril 2014. Elle a réaffirmé son attachement à la gestion participative, aux principes de démocratie et de collégialité, à la souveraineté des unités de base et au fait que les responsables de fonctions académiques puisent leur autorité des unités de base qu'elles, ils représentent. Elle a exigé le dépôt par la direction de propositions satisfaisantes portant notamment sur l'augmentation du plancher d'emploi par la création de nouveaux postes de professeures et professeurs, sur le respect de la moyenne cible aux études supérieures, sur la définition, les rôles et les mandats des responsables de fonctions académiques dans le respect des valeurs de gestion participative, de collégialité et de souveraineté des unités de base de l'UQAM et avec l'assurance qu'aucun de ces mandats ne pourra être modifié sans entente avec le syndicat, sur le soutien à la recherche et à la création de toutes les professeures et de tous les professeurs, sur un rattrapage salarial aligné sur les échelles de traitement en vigueur dans les universités québécoises.